PARTENARIAT POUR LES FÔRETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a vu le jour en 2002 lors du Sommet mondial sur le Développement durable tenu à Johannesburg. Il s'agit d'une initiative multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le Partenariat est ouvert à tous les Etats, à toutes les institutions et organisations internationales, aux ONG, aux institutions académiques et de recherche et aux entreprises du secteur privé qui s'engagent à respecter son Cadre de Coopération.

La coopération au sein de PFBC vise à soutenir la vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.



Les membres du partenariat assurent la mise en œuvre des mesures afin de:

- Protéger la biodiversité de la région,
- Promouvoir la bonne gouvernance forestière et utilisation des terres,
- Lutter contre les changements climatiques
- Améliorer les conditions de vie dans la région.

DÉCOUVREZ LES MEMBRES DU PFBC

Le Partenariat regroupe les dix pays membres de la COMIFAC, les pays donateurs, des organisations internationales, des ONGs, des représentants des institutions de recherche/formations et du secteur privé. Actuellement, il compte 97 membres regroupés en sept collèges :

Collège régional du PFBC

COMIFAC, CEEAC, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République Gabonaise, Guinée Equatoriale, RD Congo, République du Congo, Sao Tomé et Principe, Rwanda, Tchad.

Collège de la société civile du PFBC

CEFDHAC, FLAG, PR2CAC, RECEIAC, REPAR(#), ROSCEVAC, REJEFAC, REFADD, REPALEAC(#), SEEAC(#), REFACOF(#), RERAC(#), Community Rights Network(#).

(#) En processus d'adhésion.

Collège des ONG internationales du PFBC

African Parks Network, Arcus Foundation, AWF, BDA Foundation, CI, CUSO International, Jane Goodall Institute Canada, Jane Goodall Institute USA, Laga & the Eagle Network, Nature+ ASBL, Rainforest Alliance, RAPAC, RFUK, SNV, SRAFM, TI, TNC, TRAFFIC, UICN, VSO, WCS, WRI, WWF, ZSL.

Collège du secteur privé du PFBC

ALPI group, ATIBT — IFIA, Forest Trends, FORM International, FSC, IHC-INTERHOLCO, OLAM (CIB), PEFC, Precious Woods Holding, Society of American Foresters, The Forest Trust (TFT), Volcanoes Safaris, WIJMA Cameroun SA.

Collège des bailleurs de fonds du PFBC

AfDB, Afrique du Sud, Allemagne, BAD, Banque Mondiale, Belgique, Canada, Espagne, Etats Unis, France, Japon, Norvège, Pays Bas, Royaume Uni, Union européenne.

Collège scientifique et académique du PFBC

Bioversity International, CIDT University of Wolverhampton, CIFOR, CIRAD, CORAF / WECARD, Drexel University(*), ICRAFT, IRAD, IRD, ITTA, IRET, Maryland University(*), Université de Laval(*), University of California LA (*), University Wisconsin Madison (UWM)(*), RIFFEAC(#), Woods Hole Research Center.

(*) US Academic Consortium for the Congo Basin Forest Partnership (ACCBFP), along with University of New Orleans, University of Oregon and University of South Florida.

Collège des acteurs multilatéraux du PFBC

FAO, GRASP, GVTC, OIBT – ITTO, UNCBD, UNCCD, Global Mechanism of the UNCCD, UNCMS, PNUD, PNUE, UNESCO.







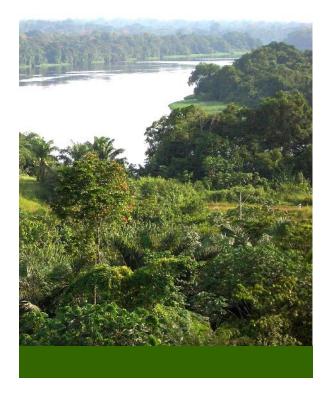
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

UN PARTENARIAT DURABLE





W W W . P F B C - C B F P . O R G



STRUCTURES DE GOUVERNANCE DU PFBC

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles:

Réunion annuelle des Parties du PFBC

La Réunion annuelle des Parties du PFBC est "l'Assemblée générale" du Partenariat. Cette réunion a lieu chaque année dans l'un des États membres de la COMIFAC et elle réunit toutes les parties prenantes du PFBC.

Les Collèges du PFBC

Les membres du PFBC sont regroupés au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurs.

Le Conseil du PFBC

Le Conseil du PFBC est constitué de deux représentants issus de chaque collège du PFBC et il est présidé par la Facilitation du PFBC.

La Facilitation

Le PFBC est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat.

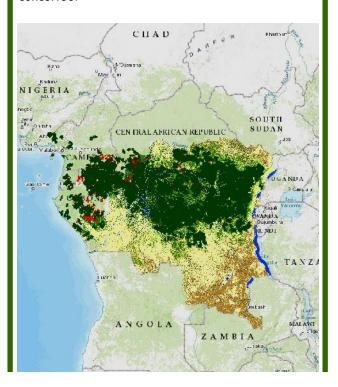
La Facilitation du PFBC est assurée par l'Union européenne pour la période 2016-2017.



Les écosystèmes forestiers

du Bassin du Congo couvrent une superficie de 301 millions d'hectares comprenant tous les types de forêt qu'on retrouve dans les 10 pays membres de la COMIFAC et en Angola (FAO-OIBT, 2011). Ces écosystèmes constituent le deuxième plus grand massif de forêts denses tropicales au monde après l'Amazonie.

Les forêts du Bassin du Congo revêtent une importance de dimension mondiale en termes de conservation de la biodiversité et de fournitures de services écologiques essentiels. Malgré la mise en place d'un vaste réseau d'aires protégées, les écosystèmes forestiers de la région sont toujours menacés par la surexploitation du bois et l'utilisation abusive des ressources naturelles. Ces problèmes font appel à une riposte mondiale concertée.



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE & COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

La CEEAC

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est une organisation intergouvernemental créée en octobre 1983. Elle a pour but de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

La COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Institution spécialisée de la CEEAC, est l'entité stratégique et technique pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Elle assure la mise en œuvre des conventions internationales et des initiatives de mise en valeur des forêts en Afrique centrale. Le traité de février 2005 intitulé « Traité sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique centrale » constitue le cadre juridique de la COMIFAC.

Le Plan de Convergence sous régional

Le Plan de convergence est la plateforme qui définit les axes stratégiques et les actions prioritaires permettant de réaliser la vision commune des pays d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Révisé et adopté dans sa deuxième version en juillet 2014 pour la periode 2015-2025, il se décline en six (6) axes prioritaires d'interventions et trois (3) axes transversaux.